



Les Lilas, le 21 décembre 2011

**Jean-Luc CIULKIEWICZ**  
SNE-FSU  
104 rue Romain Rolland  
93260 LES LILAS  
tel: 01 41 63 27 30  
port: 06 85 91 03 50  
Courriel : [jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr](mailto:jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr)

**Le Secrétaire Général**

M. DURAND Benjamin  
Directeur par Intérim du GIP calanques  
Parc d'affaires Marseille Sud  
Impasse Paradou – Bat A4  
13009 Marseille

N/REF : SNE/JLC/2011-27

Objet : Préavis de grève illimité à compter du 28 décembre 2011 des personnels du GIP des Calanques,

### Monsieur le directeur

Ce préavis de grève des agents du GIP des Calanques est déposé pour l'annonce d'une grève illimitée au siège du Groupement à compter du 28 décembre 2011, 9h00. Il est motivé par :

- le refus de consolider en 2010 les CDD en CDI pour des postes permanents effectifs (cas de 3 agents) ;
- la dégradation de deux contrats CDD (géomaticien et assistante de direction) lors de leur renouvellement qui passent de 100 % sur des missions permanentes effectives à 70 %, d'autant que ce revirement de situation, à 10 jours de la fin des contrats (31/12/2011) a été décidé par la DRFIP et ne se base sur aucune loi applicable de plein droit actuellement au GIP des Calanques ;
- la dégradation d'un de ces deux contrats (géomaticien) occupé initialement en CDI de droit public à plein temps, remplacé par un CDD de droit privé à plein temps pour des besoins occasionnels liés à un accroissement temporaire (alors qu'il s'agit d'un poste permanent occupé sans interruption depuis 2004) et à présent proposé en renouvellement en CDD de droit public à 70 % ;
- une augmentation effective de la charge de travail des agents, en passant de 15 ETP (Equivalent Temps Plein) en novembre 2011 à 12,4 ETP en janvier 2012, à 4 mois de la création du Parc national. Cette surcharge de travail, qui s'ajoute à un investissement déjà considérable, est liée :
  - au refus de bénéficier des services d'expertise du directeur qui a dû partir pour des raisons familiales (M. LAFOND) ;
  - au risque de perte de 30 % de temps de travail de deux agents qui sont à des postes spécifiques ;
  - au départ de l'assistant comptable en décembre 2011 ;
- un stress récurrent des agents lié aux nombreuses prorogations du GIP effectuées toujours *in extremis* et parfois dénuées de stratégie à long terme et de considération du personnel du Groupement (en 4 ans : 4 prorogations dont une de 3 mois !). Cette situation affecte particulièrement les CDD qui doivent signer des contrats ou avenants à chaque prorogation et se trouvent de fait dans une grande précarité, ce qui serait moins le cas s'ils étaient en CDI ;

- une situation générale des contractuels défavorisée : aucun acquis social particulier (mutuelle, 13<sup>ème</sup> mois, prime de fin d'année, etc.) à part les titres restaurant, pas de Supplément Familial de Traitement, d'indemnité de résidence, compte épargne temps, etc. ;
- des salaires insuffisants au regard des responsabilités et des enjeux liés à la création du premier parc national péri-urbain aux portes de la deuxième ville de France, dans un contexte local socio-politique très complexe (blocage du travail technique et création de situations d'urgence par des décisions politiques qui ne servent pas l'intérêt général, etc.).

**Nos attentes sont :**

- La reconduction au 1er janvier 2012 des deux CDD problématiques (assistante de direction et géomaticien) sur **des postes permanents à temps plein**. La non reconduction de ces deux contrats dans ces termes engendre une situation extrêmement tendue sur le plan des ressources humaines. Il s'agit clairement de la goutte d'eau qui fait déborder le vase !
- Une application immédiate et rétroactive sur un an du Supplément Familial de Traitement et de l'Indemnité de Résidence, du Compte Epargne Temps.
- La préservation du cadre de travail des agents dans un contexte de calendrier extrêmement contraint pour faire aboutir le projet en avril 2012 en évitant de mettre des bâtons dans les roues des agents du GIP !
- La revalorisation salariale immédiate des agents sur la base des travaux en cours menés par l'administration et les organisations syndicales pour définir un cadre commun de gestion des agents non titulaires des parcs nationaux ;
- La définition des modalités concrètes de reprise des agents du GIP par le futur Etablissement public du Parc national des Calanques (dates, fonctions, indices ?, etc.).

Veuillez agréer, Monsieur de Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Syndicat National de l'Environnement**

**Jean-Luc CIULKIEWICZ**